

Commission post-graduée

Eric Girardin, Genève

Membres

Olivier Adam, Christina Aebi, Susanne Aujesky, François Besson, Peter Carp, Eric Girardin, Hanspeter Gnehm, Joëlle Guenthard, Chantal Ruckstuhl-Dekumbis, Daniel Trachsel, Gabriele Wohlrab.

Reconnaissance de cabinets médicaux

Cette année la commission a reconnu 8 cabinets de pédiatres, comme lieu de formation pour l'obtention du titre FMH en pédiatrie. Au 1^{er} janvier 2008, 90 cabinets étaient reconnus, 77 en Suisse alémanique, 11 en Suisse romande et 2 au Tessin.

Travaux de la Commission

La commission s'est réunie à 3 reprises pendant l'année 2007. La commission a discuté avec la représentante des médecins en formation auprès du comité de la SSP de plusieurs questions soulevées par l'utilisation pratique du programme de formation post-graduée. Parmi ces points figurent les modalités de reconnaissance de l'année non spécifique, la durée de reconnaissance de la formation en cabinet médical et l'organisation pratique de la formation structurée.

Formation structurée

Le point de l'organisation pratique de la formation structurée a occupé la commission pendant une grande partie de l'année. Après concertation avec les chefs de cliniques principales qui sont en charge de cette organisation, il a été décidé que les formations structurées en néonatalogie et en urgence pédiatrique devaient se baser sur le catalogue des objectifs d'apprentissage et qu'il convenait de laisser aux établissements de formation l'organisation pratique du cours dans un cadre défini (Paediatrica 2008; 19(2): 13). Le groupe de travail de la pédiatrie du développement a pour sa part proposé un catalogue d'objectifs d'apprentissage d'un cours de développement qui comprend des notions et des compétences ciblées

pour l'obtention du titre FMH en pédiatrie. (Paediatrica 2008; 19(2): 15) Le cadre de ce cours a été également accepté par les médecins chefs des cliniques principales et va permettre, c'est le souhait de la commission, l'organisation rapide de ce cours qui est obligatoire comme ceux de néonatalogie et de médecine d'urgence.

Logbook

Il a été également décidé qu'il convenait d'avoir deux parties au logbook de l'assistant, une partie plus synthétique signée par le candidat et par le responsable de la formation, qui doit être envoyée à la FMH en complément du certificat; la partie plus détaillée continuant d'être utilisée par les candidats pour permettre un suivi personnel des objectifs de formation atteints ou encore à accomplir. La commission désirerait que les candidats prennent l'habitude d'utiliser le catalogue des objectifs d'apprentissage et le logbook, pour piloter leur formation.

Formation en pratique privée

Un autre sujet de préoccupation est la formation auprès des pédiatres installés. La commission soutient pleinement la proposition du comité de la SSP de former un groupe de travail pour développer cette formation. C'est le Olivier ADAM, membre de la commission, qui a pris la direction de ce groupe.

Reconnaissance des établissements de formation

Enfin une autre sujet abordé par la commission de formation post-graduée est le souhait de la FMH de chiffrer certains des caractères de reconnaissance des établissements de formation. Afin d'avoir une meilleure idée de la situation actuelle, le comité de la SSP a envoyé un questionnaire à tous les établissements de formation suisse qui leur demandait de chiffrer le nombre de médecins formateurs, le nombre de médecins en formation, le nombre de lits totaux, le nombre de lits ambulatoires et hospitaliers, le nombre d'urgences, le nombre de con-

sultations ambulatoires avec rendez-vous, le nombre d'hospitalisations de moins de 24 h et le nombre d'hospitalisations de plus de 24 h. Il ressort de la mise à jour de ces chiffres qu'un bon classement des établissements ne peut pas tenir compte uniquement des critères chiffrés et doit également tenir compte des critères organisationnels de la formation qui sont définis dans le concept de formation post-graduée. Une révision du chapitre V qui tiendra compte du désir de la FMH de préciser certains critères est actuellement en cours de discussion.

Principes éthiques

Sur proposition de la FMH, les sociétés de discipline ont développé la couverture de l'enseignement de l'éthique et de l'économie de la santé dans leur programme de formation. Le chapitre 3 de notre programme et les chapitres 1.6 et 1.13 du catalogue d'apprentissage ont été modifiés dans ce sens.

Correspondance:

Prof. Eric Girardin
Président de la Commission de Formation post-graduée de la SSP
Eric.Girardin@hcuge.ch